

Point de situation 2024



Mot de la présidente



La FMEP a fêté ses 80 ans



Ce que la FMEP a accompli pour vous en 2023

- Plein renchérissement accordé
- Adaptation du règlement CPVAL
- Jours chômés supplémentaires pour l'administration
- Soutien au secteur de l'enseignement



Ce que la FMEP traitera pour vous en 2024

- Évaluation des fonctions
- Groupes de travail enseignement
- Assurance perte de gain maladie
- Mesures santé au travail
- Nouveau site internet
- La FMEP demande le plein renchérissement pour 2024
- Révision des statuts de la FMEP



Avantages membres





Mot de la présidente

ENSEMBLE, ON EST PLUS FORT

Pendant 13 ans, le Comité directeur et moi-même en tant que Présidente, nous nous sommes employés à fédérer des gens derrière un projet, derrière un ou plusieurs objectifs : le service public et ses serviteurs ont des droits et des devoirs, mais surtout une dignité due à leur fonction que l'on se doit de respecter.

Ce ne fut pas une mince affaire, mais ce fut un réel plaisir et ce le sera jusqu'en novembre 2024, date à laquelle je donnerai les clés de la FMEP à un/une successeur. La FMEP est un gros bateau constitué de 13 associations, qui part aujourd'hui de l'administration à l'école en passant par la police, la santé et le social. Cela représente ainsi des défis qu'il faut relever et des satisfactions que l'on retire.

La fonction publique au sens large est constituée par l'ensemble des personnes qui utilisent de l'argent public de façon directe ou indirecte pour accomplir une tâche confiée par l'Etat. Ainsi, les employés de l'Etat ou d'institutions para-étatiques sont des cousins. Dans ce sens, le Conseil d'Etat se doit de leur assurer un traitement commun ou au minimum harmonisé. Faire des différences, créer des biais au sein d'une même famille qui vit avec le même argent finirait par générer des jalousies délétères et des rivalités inutiles.

Ensemble, on est plus fort et on va plus loin. Et si chacun s'appuie sur les forces de l'autre, c'est encore mieux pour pallier les éventuelles faiblesses de chacun. Ainsi, il est aussi plus aisé et fructueux de maintenir un partenariat

solide avec le Conseil d'Etat. L'exemple de l'année 2023 avec un IPC de 2,8% distribué de façon harmonisée sur les salaires des employés d'Etat et de ceux du para-étatique en est la confirmation.

Les années à venir verront si le statut du personnel, le système salarial, la prévoyance de retraite ou encore l'échelle des fonctions suivront le même sort.



Marylène Volpi Fournier
Présidente FMEP

Marylène Volpi Fournier entourée par les conseillers d'Etat MM. Roberto Schmidt et Christophe Darbellay lors de l'AD 2023.



La FMEP en chiffres

80
ans en 2023

9500
membres

13
associations

7
personnes composent un Comité directeur

13
personnes composent un Comité fédératif

345
délégués

487
personnes qui œuvrent pour leurs membres

4
personnes au bureau



La FMEP, c'est 80 ANS d'histoire!

1943

C'est en **1943** que la **Fédération du Personnel des Services publics de l'Etat du Valais (FPSP)** est née. Composée des instituteurs, des membres de la gendarmerie, des professeurs d'écoles, des employés de l'administration centrale, son rôle est de dénoncer des salaires trop bas dûs aux coûts de la vie qui ont augmenté au cours de la seconde guerre mondiale.

1965

En **1965**, la FPSP subit une réforme et devient la FMEF, la Fédération des magistrats, des enseignants et des fonctionnaires de l'Etat du Valais.

années
90

Les **années 90**, marquées par une crise financière forte poussent l'Etat du Valais à entamer une analyse globale des prestations fournies par les services publics. Cela entraîne la suppression d'un grand nombre de postes. La FMEF se bat contre ces économies.

1990

1990, l'année du 1^{er} versement du 13^e salaire. Il faudra attendre 2003 pour que le 13^e salaire soit versé intégralement.

2010

En **2010**, le statut de « fonctionnaire » est abandonné. C'est ainsi que la FMEF devient la FMEP, la Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais. En 2011, la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat du Valais entre en vigueur, permettant par exemple à un employé de changer de service et de postuler à l'interne. Certains congés sont améliorés, comme le congé maternité, le congé non payé ou l'introduction du congé paternité.

2011

Le 12 décembre **2011**, la FMEP et le Conseil d'Etat signe une Convention de partenariat. Elle entérine le rôle majeur de la Fédération dans son travail de défense de la fonction publique. Cette Convention reconnaît officiellement la FMEP comme partenaire social.

En **2015**, le référendum lancé par la fonction publique est rejeté à 58,5% par le peuple valaisan, qui accepte ainsi les mesures d'économie ETS1. Une des mesures étant la réduction de 5% des salaires des enseignants à leur engagement. Cette mesure est supprimée en 2023, grâce à l'implication de la FMEP en tant que partenaire social.

2016 marque la signature d'une nouvelle convention entre le Conseil d'Etat et quatre partenaires sociaux. La FMEP en devient le coordinateur social.

En **2018**, la FMEP fête ses 75 ans. Son engagement pour la défense des conditions de travail de la fonction publique s'est également étendue au para-étatique.

En **2019**, la FMEP a négocié avec succès les mesures visant à atténuer les effets de la réforme de la caisse de prévoyance CPVAL, avec la création de deux caisses.

Pour **2023**, le personnel de la fonction publique et para-étatique obtient le plein renchérissement. L'harmonisation de la mesure est saluée par la FMEP.

En **2023**, la FMEP souffle ses 80 bougies, heureuse de son investissement et motivée par les challenges à venir.

Merci pour votre confiance!

2015

2016

2018

2019

2023



Ce que la FMEP a accompli pour vous en 2023



Le plein renchérissement accordé

Pour l'année 2023, les employés de la fonction publique ont obtenu un renchérissement de 2.8%. La FMEP félicite le Conseil d'Etat d'avoir traité, pour la 1^{re} fois de manière harmonisée, le renchérissement avec les entités paratatiques dont celles défendues par la FMEP. En janvier 2023, le Conseil d'Etat a également décidé d'adapter l'année de référence de l'IPC et ainsi de définir l'année 2020 comme nouvelle référence.

tous



Adaptation du règlement CPVAL

La FMEP a demandé au conseil d'administration de CPVAL d'adapter son règlement et d'autoriser les concubines et concubins à prétendre à un droit au capital décès. Dès 2024, deux mesures entrent en vigueur :

- La possibilité d'accéder à 25% de plus en cas de capital décès.
- Un droit à la rente pour le concubin dès 5 ans de vie commune.

tous



Obtention d'1.5 jour chômé supplémentaire

Dans le cadre du partenariat constructif qui prévaut entre la FMEP et l'Etat du Valais, les associations affiliées à la FMEP sont consultées concernant le plan de travail 2023 de l'administration. La FMEP rappelle régulièrement que l'horaire de travail à l'Etat du Valais est de 42 heures semaine, alors que d'autres secteurs similaires à l'employeur Etat du Valais, travaillent 40 heures semaine. **Pour 2023, 1.5 jour chômé supplémentaire avait été obtenu, alors qu'un jour supplémentaire sera octroyé pour 2024, soit le vendredi 10 mai.**

admin + police



Amélioration de l'attractivité des professions d'enseignants

Afin de pallier la pénurie que connaît le secteur de l'enseignement, de manière plus marquée dans les degrés primaires, mais également présente dans d'autres degrés d'enseignement, le Conseil d'Etat a décidé le 12 juin dernier, la mise en œuvre de différentes mesures visant à améliorer l'enseignement dispensé en classe en y renforçant les ressources, en valorisant la fonction de titulaire ou encore en augmentant les dotations en termes de ressources pour les directions d'écoles. **La FMEP se dit satisfaite et remercie le Conseil d'Etat pour sa volonté de débloquer quelque 30 millions pour ce secteur.**

enseignement



Ce que la FMEP traitera pour vous en 2024



Évaluation des fonctions

La dernière évaluation des fonctions a été réalisée en 1997. En 2023, le Conseil d'Etat a décidé de lancer ce projet EVAFO dont un des objectifs est de renforcer l'égalité de traitement et le principe d'équité interne. Intégrée dans le groupe de pilotage, la FMEP veillera à ce que les conditions-cadre définies restent avantageuses pour les employés. La FMEP remercie le Conseil d'Etat pour sa volonté de débloquer entre 15 et 20 millions pour ce projet. Celui-ci, débuté en septembre 2023, devrait s'étendre jusqu'en 2026.



Groupes de travail enseignement

Afin de préciser le cadre de travail de la profession d'enseignant, deux groupes de travail ont été mis en place. Le premier traite des compétences métier, c'est-à-dire l'actualisation des cahiers des charges ou encore la définition des fonctions spéciales au sein de l'école. Le deuxième traite de l'administration du temps de travail, point pour lequel la FMEP demande de définir la date d'engagement au 1^{er} août au lieu du 1^{er} septembre, d'annualiser le temps de travail ou encore de définir le nombre d'heures que représente un 100% pour chaque degré.



Assurance perte de gain maladie

Depuis plusieurs années, la FMEP demande au Conseil d'Etat de proposer à son personnel une meilleure couverture pour la perte de gain maladie. Le groupe de travail dans lequel la FMEP est impliquée, est en train d'arriver à une solution pour que les employés soient couverts contre le risque de la maladie dès leur 1^{er} jour d'engagement.

Selon la décision stratégique du Conseil d'Etat, l'assurance perte de gain maladie serait de 720 jours avec une couverture du salaire à 100% jusqu'au 405^e jour et de 90% du 406^e jour au 720^e jour. Actuellement, un projet de base légale est en cours d'élaboration.



Mesures santé au travail

Thématique traitée lors de la dernière assemblée des délégués, la santé psychique au travail est un sujet qui est de plus en plus central dans les préoccupations des employeurs. La FMEP, également sensibilisée par ce sujet, organisera des conférences adressées à ses membres, afin de leur donner quelques outils pratiques pour éviter que des situations professionnelles inconfortables s'installent.



Nouveau site internet

Après plusieurs mois de travaux, la FMEP naviguera prochainement sur un nouveau site internet. Une ergonomie réfléchie, une navigation pratique et agréable, un accès rapide aux informations et services, ainsi que la mise en place d'un espace membre constituent ses principaux avantages. Plusieurs associations, greffées à cette nouvelle plateforme web bénéficieront également de ces avantages et des synergies possibles entre chacun des sites d'associations et de la FMEP.



La FMEP demande le plein renchérissement pour 2024

Chaque année, la FMEP demande la conservation du pouvoir d'achat pour la fonction publique. C'est dans cette optique que le Conseil d'Etat a décidé d'adapter pour 2023 l'échelle des salaires de son personnel et de l'augmenter de 2.8%. Les indices annoncent une poursuite de l'inflation pour 2024, la FMEP veillera à la compensation de celle-ci (loi fixant le traitement des employés de l'Etat du Valais, art. 19a, alinéa 1).



Révision des statuts de la FMEP

Lors de la dernière Assemblée des délégués (AD), Marylène Volpi Fournier, Présidente de la FMEP, a annoncé sa démission pour la prochaine AD. Un groupe de travail, constitué de membres des Comités Directeur et Fédératif, a été créé pour analyser la composition et le fonctionnement de la FMEP et définir la future structure de la FMEP.



Être membre vous donne des avantages

Le but de la FMEP est la **défense de vos intérêts sociaux, moraux, professionnels et matériels**. De plus, votre faîtière propose différentes prestations sociales comme **l'assistance juridique**, un **fonds de secours**, un contrat collectif pour votre **couverture salariale en cas de maladie**. Pour vous remercier de votre engagement et fidélité, la FMEP vous propose également divers avantages commerciaux.



La FMEP vous accompagne en cas de difficultés professionnelles

Elle vous propose un **accompagnement confidentiel et adapté à vos besoins**, qui vous offre :

- Une écoute active et bienveillante
- Un soutien neutre et impartial
- Des renseignements sur les possibilités d'action selon votre préoccupation, ainsi que l'accompagnement qui en découle

En fonction des problématiques, la FMEP dispose d'une **assistance juridique**, qui a pour but d'apporter un soutien à chaque membre. **Près de 150 membres en bénéficient chaque année.**

Écoute – Neutralité
Médiation – Conciliation
Mandat externe

La FMEP est là pour vous!



L'union fait la force!

Votre association professionnelle recherche des membres délégués FMEP. **Les délégués sont les ambassadeurs des associations.**

Leurs missions : Faire remonter les préoccupations des membres, relayer les informations entre les membres et le comité de l'association et inversement, **promouvoir votre association auprès de vos collègues.**



Motivé-e à devenir délégué-e FMEP?

Annoncez-vous auprès de votre propre association professionnelle.



Quelques exemples d'avantages commerciaux pour vous

- Rabais sur les primes **d'assurance** jusqu'à 25%
- Réduction sur les **taux hypothécaires**
- Économie sur un abonnement **mobile** ou auprès de **fitness**
- Conseil financier personnalisé gratuit
- Remises jusqu'à 39% sur l'achat d'un **véhicule**
- Rabais sur le carburant

Au total, 41 partenaires auprès desquels vous bénéficiez d'avantages

NEW

Nouveautés avantages commerciaux

- Activités sportives : E-ALPS (e-bike), Bike Evasion
- Loisirs : Aquaparc
- Alimentaire : Tout un canton, Restaurants Coop
- Prévoyance retraite : Oxam Gestion
- Véhicule : Ford, Mitsubishi

Découvrez vos nombreux avantages FMEP!

www.fmep.ch



Encouragez vos nouveaux collègues à nous rejoindre!

Informations utiles

Enseignants et administration

Congés spéciaux	Durée
Congé maternité	16 semaines
Congé adoption	12 semaines
Congé paternité	10 jours
Congé pour maladie ou accident d'un membre de la famille	5 à 10 jours (selon le degré de gravité)
Propre mariage	6 jours
Déménagement	1 jour
Décès	1/2 à 5 jours (selon le lien de parenté)
Offre Croix rouge pour la garde des enfants malades	

Administration uniquement

Droit aux vacances	Nombre de jours de vacances
Jusqu'à 44 ans	25 jours
De 45 à 49 ans	27 jours
Dès 50 ans	30 jours
Dès 55 ou 57 ans (5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite)	32 jours



La constellation FMEP

Secteurs représentés

Enseignement

7 associations

Administration publique

1 association

Cantonniers

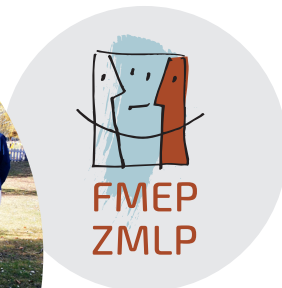
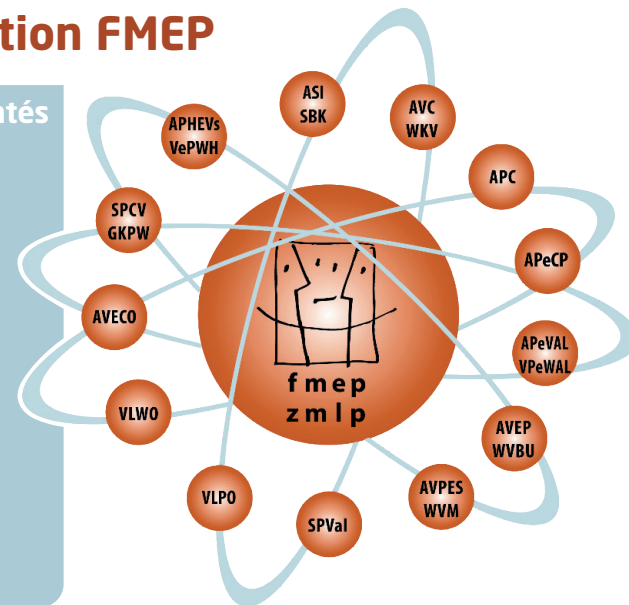
1 association

Police

1 association

Santé-social

3 associations



FMEP

Rue Pré-Fleuri 9
CP 247
1951 Sion

027 323 40 43
info@fmep.ch
fmep.ch
zmlp.ch

Restez informés

